EST-IL PERMIS À L'ÉTUDIANT EN SCIENCE DE FAIRE DES FATWAS ?

Publié par Cheikh Salih Al-Louhaydan. Publié dans Conseils & orientations



Est-il permis à l'étudiant en science de faire des fatwas ?
Cheikh Salih Ibn Muhammad Al-Louhaydan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Télécharger | 2min 17

Question :
Le questionneur dit : est-il permis à l'étudiant en science qui lit des livres chez lui et assiste à des assises de science une fois par semaine de faire des fatwas aux gens sur les questions religieuses ? Et quel est le jugement de celui qui fait cela ?

Réponse :

Parmi les pieux prédécesseurs, personne ne faisait de fatwas jusqu'à ce que de nombreux savants attestent que l'un d'eux a les capacités de faire des fatwas. S'ils lui autorisent et attestent qu'il est capable de délivrer des fatwas [il le fait] sinon il ne le fait pas.

Les compagnons, qu'Allah les agrée, se renvoyaient mutuellement les fatwas. Un homme est venu interroger 'Abdullah Ibn 'Amr Ibn Al 'As, qu'Allah l'agrée ainsi que son père, sur une question. Lorsqu'il l'a interrogé, il lui a répondu : « Vas voir cet homme qui est assis et interroges-le. ». Il est donc parti voir 'Abdullah Ibn 'Omar, il l'a interrogé, et il lui a répondu : « Vas voir cet homme. » et il lui montrait Ibn 'Abbas. Il est donc parti le voir, l'a interrogé et l'a informé. Ibn 'Abbas garda le silence. L'homme lui dit alors : « Que dis-tu ? ». Il lui a répondu : « Je dis la même chose que ces deux là. ».

Il ne faut pas que la personne donne des fatwas sauf si elle a les capacités de faire cela. Et les gens qui se précipitent le plus vers le feu sont ceux qui se précipitent le plus à faire des fatwas.

Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) nous a informés qu'Allah ne fera pas disparaitre la science en l'enlevant de la poitrine des hommes, mais il la fera disparaitre par la mort des savants. Alors les gens prendront à leur tête des ignorants qui leur donneront des fatwas sans science, ils s'égareront alors et égareront les gens.

C'est un bienfait d'être préservé de cela. A-t-il besoin de prendre les péchés des autres en se trompant en leur donnant des fatwas ?

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Muhammad Al-Louhaydan, qu'Allah le préserve]

 Traduit et publié par an-nassiha.com